



Université de Reims Champagne-Ardenne

Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION DU 14 SEPTEMBRE 2017

Membres élus présents : Mmes Combes-Joret, Guillemin, Protain, Simon, Mélières ; MM. Hédoïn, Nieddu, Gaignette, Guillemet, Mauuarin, Sauvage, Piot.

Membres élus représentés : Mmes Lavorata, Gautherat, Reimat, Vezinat, Poulain.

Membres élus absents : Mmes Doue, Arcos ; MM Vivien, Odou, Mbengue, Pichart.

Personnalités extérieures présentes : Mmes Panetier, Gérardin ; MM. Godron, Cramet, Girardin.

Personnalités extérieures représentées : M. Blanckaert.

Personnalités extérieures excusées : Mme Douat ; M. Houdelet.

Personnalités extérieures absentes : M. Bohr.

Invités - Vice-Doyens-Directeurs Adjoints (hors élus) : M. Estier.

Invités - Responsables de départements absents : M. Méreaux.

Invités - Responsables de départements excusés : M. Lagoguey.

Invités - Personnels administratifs : Mmes Francart, Renez

Invités- Enseignants : M. Petitjean.

Ordre du jour du Conseil de gestion du jeudi 14 septembre 2017.

1. Adoption des procès-verbaux des Conseils de gestion des 16 mars et 27 avril 2017

2. Points d'informations.

- Mouvements de personnels.
- Promotions.
- Prix de thèse.
- Elections au Conseil.
- Circulaire de rentrée du président de l'université.

- Rappel du calendrier des procédures d'évaluation et d'accréditation.
- Compte-rendu de la réunion du Conseil consultatif du centre universitaire troyen.
Compte-rendu de visites institutionnelles d'Universités russes réalisées par une délégation de la Faculté.
- Bilan des mobilités internationales étudiantes 2017-18.
- Réintégration des formations en économie sociale au plan régional de formation.
Situation de la collecte de taxe d'apprentissage.
- Préparation du budget 2018
- Bilan de la rentrée.
- Création d'un institut en finance-comptabilité-contrôle.

Questions statutaires

3. Modifications des statuts de la Faculté : adoption du calendrier.
4. Création d'un institut en finance-comptabilité-contrôle : présentation du projet.

Questions pédagogiques

5. Organisation des enseignements de langues en L.1
6. Modifications de maquettes.
 - Seconde année de master banque-finance en formation initiale et seconde année de master D.F.C.G.A.
 - Seconde année de master banque-finance en apprentissage.
 - Licence A.E.S.
7. Calendrier de l'année universitaire 2017-18 des secondes années de master.
8. Définition d'un standard de calculatrices pour les examens
9. Questions diverses

Début de la séance à 9h10.

Adoption des procès verbaux des Conseils de gestion des 16 mars et 27 avril 2017
--

Le procès-verbal du Conseil de gestion du 16 mars 2017 (document numéro 1) est adopté à l'unanimité (19 voix).

Le procès-verbal du Conseil de gestion du 27 avril 2017 (document numéro 2) est adopté à l'unanimité (19 voix).

Points d'information

- Mouvements de personnels

La Faculté a accueilli à cette rentrée deux nouveaux personnels administratifs :

- Monsieur Christopher Bechard (titulaire catégorie B) qui vient du lycée de Bazeilles remplace Monsieur Jean Marc Ferez (titulaire catégorie C) au service financier mutualisé.
- Madame Sahra Belhachemi quitte le service financier mutualisé et intègre le service de la scolarité où elle remplace Emilie Descloux actuellement en congé maternité et qui prendra un congé parental.

Par ailleurs, le concours en vue de recruter un agent supplémentaire (catégorie C) au service financier mutualisé s'est révélé infructueux. Nous attendons la nomination d'un agent contractuel (catégorie C).

Plusieurs mouvements ont concerné les personnels enseignants :

- Messieurs Hervé Guillemin et Emile-Michel-Hernandez sont partis en retraite.
- Madame Aurélie Brasseur a obtenu une mutation à Sciences-Po. Bordeaux.
- Madame Delphine Fery a été recrutée en tant que professeur d'anglais.
- Monsieur Jean-François Ory a été recruté en tant que maître de conférences de gestion.
- Madame Amandine Raully a été recrutée en tant que maître de conférences en économie.

Nous accueillons également trois collègues A.T.E.R. ou contractuels :

- Madame Justine Wary en anglais.
- Monsieur Christopher Lecat en économie et sociologie.
- Madame Elhem Zaatir en finance, contrôle, comptabilité.

Deux procédures de recrutement sont encore en cours : le recrutement d'un A.T.E.R. en organisation et gestion des ressources humaines et le recrutement d'un enseignant contractuel en sociologie.

Le Doyen précise qu'en terme de personnels enseignants, la faculté a perdu plus de titulaires qu'elle n'en a gagné et est donc en position de sous encadrement. Cette perte est largement compensée par le recrutement d'ATER et de contractuels. **Le Doyen** ajoute que la Faculté a accepté cette situation à l'unique condition que cela ne soit que pour un an au maximum ; ainsi les postes pourvus actuellement par les contractuels devront être occupés par des titulaires l'année prochaine. Le conseil de gestion restreint a d'ailleurs été très clair sur ce point : le renouvellement de ces postes ne sera pas demandé pour les contractuels. Le dialogue de gestion avec la Présidence au sujet de la campagne d'emploi s'achevant dans un peu plus d'un mois, la faculté en saura plus sur ce sujet prochainement.

- Promotions

Madame Nathalie Berta et Monsieur Henri Jorda ont été promus à la Hors classe des maîtres de conférences.

- Prix de thèse

Amandine RAULY, doctorante du laboratoire REGARDS et récemment recrutée à la Faculté, a obtenu, aux Assises Recherche et Industrie en Champagne Ardenne le prix de thèse de la catégorie "attractivité du territoire" pour son travail, dirigée par notre collègue Jean-Paul Domin et soutenue le 1er décembre 2016, qui porte le titre suivant : « Gouverner la télémédecine. Analyse institutionnaliste d'une nouvelle pratique médicale ».

Cette thèse questionne le modèle de gouvernance de l'activité de télémédecine en France. Depuis sa reconnaissance juridique, la télémédecine ne se développe pas, ou plutôt, ne se développe pas comme le souhaiterait la puissance publique.

L'hypothèse générale des recherches d'Amandine Raully est qu'au lieu de lever les freins au développement de la pratique, c'est la politique publique elle-même qui est à l'origine du blocage.

Pour un résumé de la thèse, voir <http://regulation.revues.org/12131>.

- Élections au Conseil de gestion

En raison du départ en retraite de notre collègue Emile-Michel Hernandez, des élections seront prochainement organisées en vue de le remplacer au sein du conseil (collège des professeurs d'université).

- Circulaire de rentrée du président de l'université.

Le document n°3 a été envoyé préalablement au Conseil de gestion

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen a interpellé la Présidence au sujet du projet immobilier. En effet, l'ancienne équipe présidentielle avait pour projet le « Grand Campus » (réunion de l'ensemble des campus sur Croix Rouge). Ce projet a été abandonné pour laisser place au projet « Campus 3.0 » : maintien des 3 sites à Reims avec des aménagements et travaux des campus Santé, Moulin de la Housse et Croix-Rouge prévus. **Le Doyen** ajoute que la Faculté STAPS va être rapatriée sur le campus Croix-Rouge et qu'un nouveau bâtiment d'enseignement mutualisé sera donc construit et pourra donc être utilisé par la Faculté SESG.

Le Doyen déplore que la Faculté SESG ne soit pas plus impliquée dans ce nouveau grand projet immobilier. Il a indiqué à la Présidence qu'il serait souhaitable que certains bâtiments soient rénovés. Il ajoute que le bâtiment Recherche sera restructuré avec redéploiement des surfaces. Ce bâtiment est actuellement en cours de rénovation mais il accumule les problèmes dus à sa mauvaise conception.

Le Doyen affirme que si des améliorations seront à noter pour les étudiants et les enseignants en terme de bâtiment avec ces différents projets, les conditions de travail des personnels administratifs ne se seront toujours pas améliorées. Il précise que dans le cadre du plan de rétablissement de l'équilibre financier, le budget de l'entretien des bâtiments n'a pas été touché mais l'enveloppe allouée n'est pas suffisante pour maintenir leurs entretiens.

Le Doyen a donc interpellé la Présidence pour qu'un audit soit réalisé afin d'améliorer les conditions de travail du personnel. La Présidence a indiqué qu'un budget serait débloqué dans ce sens mais **le Doyen** n'a pas la garantie que cela améliorera la situation.

- Rappel du calendrier des procédures d'évaluation et d'accréditation.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen indique que la procédure arrive presque à son terme. Les experts émettront bientôt un avis sur l'évaluation des formations passées et sur la future accréditation. Il précise que les premiers échos sont positifs, les projets répondent aux précédentes critiques émises en particulier pour la licence Économie-Gestion parcours économie et le master économie qui avaient signalés comme problématiques.

Il rappelle que ce n'est pas parce qu'un diplôme sera accrédité qu'il ouvrira forcément ; la Présidence déterminera l'ouverture ou non des diplômes. Les diplômes à fort potentiel enseignants et étudiants seront prioritaires.

Monique Combes demande des précisions concernant le choix de l'ouverture des diplômes. Elle indique que, dans le communiqué de la Présidence, les masters avec plus de 10 inscrits ouvriront. **Le Doyen** précise les règles d'ouverture : La Présidence attend l'accréditation en janvier et ensuite déterminera les ouvertures ; vu le nombre important de diplômes présentés au niveau de l'établissement, il sera difficile de tout ouvrir. Les diplômes seront examinés par parcours ce qui implique par exemple que des mentions pourront ouvrir mais pas forcément tous les parcours. Le potentiel étudiants, enseignants, l'insertion professionnelle, les avis du H.C.E.R.E.S seront pris en compte.

Monique Combes souhaite évoquer le rapport de L'I.G.A.S. (Inspection Générale des affaires Sociales) qui indique l'enjeu de l'évolution des formations, de l'importance de la « mastérisation » de celles-ci et de la formation continue en particulier dans le domaine du médico-sociaux et de l'insertion sociale.

- Compte-rendu de la réunion du Conseil consultatif du centre universitaire troyen.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen rappelle que le Centre universitaire accueille des étudiants des trois Facultés. Il indique que le centre universitaire est considéré comme une composante à part entière ce qui pose un problème au niveau de la répartition des prérogatives. Les trois Doyens considèrent que les diplômes doivent être gérés par les Facultés du point de vue financier par exemple, mais ce qui est de l'ordre de la gestion du campus doit échapper au contrôle du campus de Reims. **Le Doyen** précise que cette situation perdure depuis des années mais les relations s'améliorent depuis près d'un an, en effet, **Laure Lavorata**, Directrice du C.U.T., fait également partie du Conseil de gestion ce qui profite grandement aux relations entre les deux structures. Certains points demandent encore à progresser ; par exemple le fait que les inscriptions des étudiants à Troyes ne soient pas enregistrées par la Faculté.

- Bilan des mobilités internationales étudiantes 2017-18.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen fait remarquer qu'il y a de moins en moins de demandes de mobilités au niveau national. De plus en plus de mobilités hors Europe sont demandées et, au contraire, il y a plus de places dans les universités européennes que de demandes de mobilités. Les campagnes de communication sont pourtant massives dans ce domaine.

Le Doyen cite le travail remarquable de **Stéphanie Marchand** auprès des étudiants et félicite la DREDI qui a mis en place de protocoles clairs et simples afin de faciliter les démarches administratives.

Christophe Girardin demande l'évolution du nombre de boursiers dans la Faculté. En effet, il remarque que la mobilité étudiante est un coût considérable pour certaines familles et qu'il est logique que les demandes soient en baisse s'il y a de plus en plus de boursiers. Il ajoute également que les retours des étudiants concernant ces mobilités indiquent que les diplômes validés dans ces universités ne sont pas valorisés et, a contrario, les étrangers qui viennent faire leurs études en France ont une reconnaissance dans leurs universités de départ.

Le Doyen répond qu'il est étonné par ce manque d'engouement car la communication se fait essentiellement sur la possibilité, même pour les étudiants boursiers, de pouvoir profiter de cette mobilité : chaque dossier est étudié de manière à ce que chacun ait des possibilités de financement. Il ajoute également l'importance pour les étudiants de faire leur mobilité en 2^{ème} ou 3^{ème} année car cela est considéré comme un véritable atout pour intégrer un master.

Christophe Girardin pointe aussi le problème de l'équivalence des notes obtenues. En effet, lorsqu'une note excellente obtenue dans une université européenne se transforme en note moyenne en France, c'est réellement décourageant.

Philippe Estier répond que, lors de la retranscription des notes, si une note obtenue dans une université n'est pas équivalente, selon un certain barème, à la note de l'université de départ, c'est à l'étudiant de contester sa note. Par exemple : un « A » qui se transforme en 12. **Le Doyen** ajoute à ce sujet que l'on fait confiance aux universités étrangères en ce qui concernent leurs barèmes de notes et qu'un travail de « nettoyage » a été effectué car certaines universités n'étaient pas rigoureuses.

Martine Guillemain est d'accord avec **Christophe Girardin**. Il y a bien un phénomène de paupérisation de la population étudiante qui pose problème mais également la contrainte de règles en matière de niveau de langues particulièrement en anglais.

Philippe Estier répond que cela dépend des partenariats avec les universités. Il ajoute qu'il faut que l'on arrête de croire que la mobilité ne se fait que dans les pays anglophones. Il met l'accent aussi sur l'importance de la mobilité entrante car l'université est également évaluée sur sa capacité à attirer les étudiants. L'Université et, de ce fait la Faculté, perdent des partenariats car il n'existe pas de réciprocity dans les échanges. La perte des partenariats est due aussi au fait que le nombre de cours dispensés en anglais n'est pas assez important par rapport à d'autres universités qui développent des cursus avec cette spécificité.

Monique Combes demande aux élus étudiants s'ils ont des retours concernant cette mobilité.

Ophélie Melières répond qu'ils ont été informés trop tard de la possibilité de mobilité.

Philippe Estier indique qu'il communique toujours aux étudiants par mail les procédures pour les mobilités ainsi que les dates de certifications en langue.

Cassandra Simon, en licence SSS, indique qu'elle n'était pas au courant de la possibilité de mobilité dans les pays francophones pour les licences ou master de sa filière.

Jérémy Mauuarin lui répond que 2 étudiants en L3 SSS sont partis à l'Université de Chicoutimi l'an dernier.

Philippe Estier propose qu'il rencontre les associations étudiantes afin de mettre au point un plan d'information.

Jérémy Mauuarin souhaiterait avoir un document qui récapitule les possibilités de mobilités avec la liste des universités à jour afin de pouvoir communiquer auprès des étudiants lors des salons et forums.

- Réintégration des formations en économie sociale au plan régional de formation.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

La Faculté a appris au printemps que deux diplômes de la Faculté en économie sociale, la licence professionnelle administration et gestion des entreprises de l'économie sociale et le master management des entreprises l'économie sociale n'étaient plus référencés dans le Plan Régional de Formation (P.R.F.) si bien que les demandeurs d'emploi ne pouvaient plus

prétendre suivre ces formations.

La Faculté avec l'appui de la présidence et du C.E.S.R., a réussi à obtenir in extremis leur réintégration. Le Doyen est inquiet sur la réelle volonté de l'exécutif régional à soutenir l'économie sociale et solidaire en dépit de ses promesses.

Le Doyen précise que ces deux diplômes ne vivent qu'avec des financements institutionnels; s'ils n'avaient pas été réintégrés, ces diplômes n'auraient plus de formation continue. **Le Doyen** est inquiet pour les années à venir.

Jérémy Mauuarin salue le travail de **Laetitia Lethielleux** qui a effectué un très gros travail par rapport à la formation continue ainsi, de nombreuses formations sont financées par des entreprises. Il remarque aussi que certains masters ne sont pas intégrés au P.R.F. à cause des contraintes d'horaires car il faut un minimum de 30h/par semaine pour y être intégré. Il ajoute également qu'aujourd'hui, la formation continue positionne les demandeurs d'emploi sur des masters qui ont ce nombre d'heure afin qu'ils ne soient pas pénalisés par le financement.

- Situation de la collecte de taxe d'apprentissage.

Nous observons une légère augmentation qui ne permet pas encore de retrouver les niveaux atteints il y a quelques années.

Aucune remarque du Conseil de Gestion

- Préparation du budget 2018

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le budget doit être rendu pour le 25 septembre selon la Présidence. **Le Doyen** indique qu'il n'y aura pas de délibération du conseil et sera envoyé à la Présidence une version presque copie conforme du budget de l'année dernière. La prochaine réunion du conseil se tiendra lors de la 3^{ème} semaine d'octobre.

- Bilan de la rentrée.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

La rentrée s'est très bien déroulée selon **le Doyen**, le bilan est très positif. Les dispositifs administratifs ont fonctionné, l'accueil des étudiants également.

Le Doyen fait remarquer une baisse importante des effectifs en 1^{ère} année (environ -10%). Cette baisse des effectifs est également effective dans les I.U.T. **Le Doyen** s'étonne de cette baisse générale et pense que les étudiants se sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur privés.

Il note également une hausse des effectifs en L.3, la Faculté accueille de plus en plus d'étudiants issus de B.T.S ou de D.U.T.

Martine Guillemin demande quels sont ces établissements privés dans la région.

Le Doyen suppose que les Bachelors sont attractifs pour certains étudiants.

Annie Gerardin s'étonne de cette baisse après des années en hausse constante.

Le Doyen indique que le système APB prévoyait une hausse de 20% des effectifs mais pense que ce chiffre n'était pas fiable. Il ajoute que ce système a bien fonctionné pour la Faculté.

Cassandra Simon estime que APB n'a pas forcément laissé le choix aux étudiants en ce qui concerne leurs inscriptions.

Le Doyen précise que tous les étudiants qui avaient choisi la Faculté en vœu n°1 ont été acceptés. Peu de bacheliers qui n'avaient pas sollicité la Faculté au départ se sont manifestés par la suite.

Christophe Girardin pose la question des effectifs en classes préparatoires. En effet, il pense qu'il y a un vrai travail à effectuer non seulement avec les lycéens mais aussi avec les enseignants qui ont une culture plutôt marquée vers la classe préparatoire.

Le Doyen indique que la Faculté a de bons contacts avec les enseignants en économie et les professeurs principaux qui sont accueillis plusieurs fois par an. **Le Doyen** ajoute que, personnellement, il travaille depuis 3 ans avec les conseillers d'orientation et constate que, le message relayé par les proviseurs eux-mêmes depuis des années, concernant les classes préparatoires, est en train de changer doucement. Il constate aussi qu'il existe des proviseurs qui sont récalcitrants à l'idée d'entretenir des relations avec l'Université.

Philippe Estier fait observer qu'aujourd'hui les classes préparatoires font un véritable forcing auprès des élèves de Terminale pour qu'ils s'orientent vers ce cursus.

Christophe Girardin déplore le discours dévalorisant de certains enseignants ou proviseurs envers l'Université.

Le Doyen croit qu'il faut améliorer encore plus l'accueil des étudiants et l'enseignement. Il compte également demander à la Rectrice de pouvoir intervenir directement dans les établissements. Il évoque aussi la possibilité qu'un enseignant universitaire puisse donner des cours dans les lycées sur un trimestre complet.

Questions statutaires

- Création d'un institut en finance-comptabilité-contrôle

Jean-Luc Petitjean présente les grandes lignes d'un projet de création d'un institut interne de la Faculté en finance-comptabilité-contrôle. La présentation du projet définitif et son examen par le Conseil auront lieu d'ici la fin de l'année civile.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Martine Guillemain pense que ce projet est tout à fait positif en terme d'image, de valorisation de la faculté.

Jérémy Mauvarin trouve le projet intéressant mais souhaite que cet institut ait de réels moyens de fonctionner.

Jean-Luc Petitjean répond que ce projet pourrait être un vecteur pour attirer de nouvelles ressources. Selon lui, en montrant au milieu professionnel notamment, une offre globale de formation, il y aurait des retombées financières.

Monique Combes émet un avis très positif vis à vis de cet institut mais espère que ces éventuelles retombées financières pourront réellement être utilisées pour cet institut. Elle ajoute qu'avec les nouveaux intitulés de diplômes, les partenaires extérieurs risquent d'être perdus et le fait de créer un institut qui serait une marque, une référence serait important.

Le Doyen explique que le point de départ de ce projet est la réforme des statuts de la Faculté. Selon lui, cette réforme est nécessaire: dès le début de son premier mandat, **Le Doyen** était favorable à une déconcentration des décisions : le nombre d'enseignants et d'étudiants a augmenté sur les 15 dernières années, le nombre de diplômes par conséquence a suivi cette augmentation, il était donc primordial qu'il y ait différents lieux de décisions. La réforme des statuts a donc pour objet de remettre à plat les conseils de perfectionnement, les responsabilités de diplômes et les conseils de département. Dans

cette volonté de déconcentration des décisions, **le Doyen** indique qu'il est nécessaire que des instances intermédiaires soient capables de discuter avec des partenaires extérieurs : la création de ce futur institut s'intégrerait parfaitement dans cette volonté de réforme.

Il ajoute enfin qu'il faut intégrer dans cette réforme le caractère multi-sites de la faculté.

Le Doyen termine en précisant qu'il aimerait que l'on délègue de plus de plus de responsabilités aux instances intermédiaires de la Faculté afin que le conseil de gestion devienne un lieu où l'on parle stratégie ; il aimerait que soit abordé des thèmes comme l'enseignement des langues, l'enseignement formalisé, le dispositif pour les étudiants en difficulté etc.

- Modifications des statuts de la Faculté : adoption du calendrier.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen propose la méthode de travail suivante afin d'engager les réformes des statuts : Un groupe de travail, issu du conseil de gestion, doit être constitué et se réunir deux ou trois fois d'ici la fin de l'année civile. Ce groupe devra discuter des différentes propositions afin qu'un projet de réformes des statuts soit proposé au conseil de gestion d'ici la fin janvier. Ce projet doit traiter des instances, de leurs prérogatives et des moyens humains, logistiques et financiers de celles-ci.

Jean-Luc Petitjean précise que ce futur institut intégrera dans son conseil non seulement des enseignants mais également des personnalités du monde professionnel et des étudiants appartenant au champ de formation de l'institut. Il y a une vraie volonté que celui-ci soit un vrai outil de promotion, de réflexion.

Jérémy Mauuarin demande s'il y aura des représentants BIATSS.

Jean-Luc Petitjean n'y voit aucune objection mais indique qu'il n'est pas de son ressort de dire si les personnels administratifs peuvent être rattachés à l'institut.

Christine Protain demande si les invités du conseil de gestion pourront participer au groupe de travail. Elle pense spécifiquement au responsable de scolarité, à la Chef des services administratifs. **Le Doyen** souhaite que la discussion soit efficace et que le groupe soit constitué par les élus du conseil de gestion sur la base du volontariat. L'ensemble du conseil de gestion sera informé de chaque étape.

Monique Combes indique qu'il serait intéressant de proposer une sorte de panorama des différentes instances de la faculté afin de définir leurs rôles précisément.

Le Doyen répond que cette réforme des statuts a pour but de justement de redéfinir le rôle de chaque instance ; par exemple, les statuts actuels n'intègrent pas les conseils de perfectionnement qui n'existaient pas à l'époque de leurs créations.

Christophe Girardin pense que cette réforme des statuts rendra plus lisible l'offre de formation en particulier en ce qui concerne la formation continue.

La proposition de l'adoption du calendrier dans le cadre des modifications des statuts de la Faculté est adoptée à l'unanimité (21 votants).

- Organisation des enseignements de langues en L.1

La Faculté s'est donné comme objectif d'améliorer la formation des étudiants en langues. À cet effet, le département des langues propose l'organisation suivante pour les enseignements de première année de licence.

Semestre 1 :

- Enseignement obligatoire d'anglais ;
- Progression commune aux trois licences (en anglais général) à partir d'un fascicule commun ;
- Démarrage du premier semestre par des enseignements en amphi (5 heures) destinés à présenter les objectifs, les étapes et la progression pédagogique, l'objet du test de positionnement de milieu de semestre et du test d'évaluation de fin de semestre et à réactiver les faits de langue présents dans le test ;
- 15 heures de T.D. "classique" : exploitation des faits de langues réactivés lors du C.M. avec comme support les textes de vulgarisation du fascicule ; évaluation sous forme de test de positionnement lors des premières séances (évaluation diagnostique) ; contrôle continu à partir du fascicule ; test normatif en fin de semestre du même type que le test de positionnement ;
- Le test final donnera à la fois une note de contrôle continu et un équivalent de positionnement par rapport au cadre européen.

Semestre 2 :

- Progression commune aux trois licences (en anglais général) à partir d'un fascicule commun ;
- 15 heures de T.D. "classique" ;
- Suite au positionnement issu du test normatif du S.1 :
 - les étudiants positionnés en A1-A2 pourront, sur la base du volontariat, suivre en plus 16 heures de T.D. de remédiation afin de viser le A2+/B1 (sans évaluation sauf contrôle d'assiduité) ;
 - les étudiants positionnés en A2+/B1 pourront, sur la base du volontariat, suivre en plus 3 heures de T.D. d'approfondissement en communication orale (sans évaluation sauf contrôle d'assiduité) ;
 - les étudiants positionnés en B2-B2+ et C1 pourront, sur la base du volontariat, suivre 16 heures de T.D. de LV2 en allemand ou en espagnol ; l'enseignement sera évalué et prendra le cas échéant la forme de point de bonus sur l'enseignement de langues.

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Le Doyen précise que ces T.D. seront positionnés certainement le soir et ne gêneront pas les autres T.D. en place.

Philippe Estier souhaite qu'à la fin de la licence, tous les étudiants aient le niveau B1-B2. La proposition est adoptée à l'unanimité (23 votants).

- Modifications de maquettes.

Seconde année de master banque-finance en formation initiale et seconde année de master D.F.C.G.A.

Certains parcours de M.2 n'atteindront pas le seuil requis de 10 étudiants ; par exemple en master C.C.A.E. ou en seconde année de master banque- finance parcours initial. En pratique, dans de telles situations, la Faculté a la possibilité d'obtenir du Président une dérogation qui permet d'ouvrir les formations. Ceci étant, formuler une telle demande peut sembler étrange au moment où nous nous plaignons de la faiblesse de notre potentiel enseignant au regard de l'importance de notre charge d'enseignement. Des échanges avec la présidence ont permis d'aboutir à des solutions ad-hoc qui ont été validées par le Conseil restreint :

– concernant le master C.C.A.E., puisque celui-ci propose exactement la même maquette que le parcours de M.2 « Management des P.M.E. », il a été décidé, plutôt que d'ouvrir deux fois les mêmes C.M. et les mêmes T.D., de mutualiser les C.M. et d'ouvrir deux groupes de T.D. spécifiques ; charges aux responsables de préciser selon quelles modalités affecter les inscrits à tel ou tel groupe ;

– concernant le master banque-finance, la solution consiste à anticiper l'accréditation, c'est-à-dire à fusionner ce parcours avec le parcours finance d'entreprise de D.F.C.G.A. en anticipant d'une année la création du parcours « cadre financier de la banque et de l'entreprise ».

Le Doyen demande au conseil de voter ce dernier cas pour valider la maquette qui sera mise en œuvre.

La proposition est adoptée à l'unanimité (22 votants).

Seconde année de master banque-finance en apprentissage.

Sur la demande de nos partenaires (C.F.A. Difcam et entreprises du secteur bancaire), il est proposé de modifier la maquette de seconde année de master banque-finance en apprentissage de sorte à introduire des enseignements dédiés à la découverte du secteur agricole et viticole.

La proposition est adoptée à l'unanimité (22 votants).

Questions et remarques du Conseil de Gestion

Christine Protain demande si la maquette le master Banque finance initial va de nouveau changer l'année prochaine.

Le Doyen indique que même si la maquette n'est pas modifiée, le système de paramétrage du système APOGÉE va changer.

- Calendrier de l'année universitaire 2017-18 des secondes années de master.

Il nous est demandé par la Présidence de respecter aussi strictement en 2ème année de master que dans les autres années de formation les règles administratives régissant l'organisation de la scolarité des étudiants, et notamment celles régissant le calendrier de l'année universitaire.

Selon les consignes reçues de la présidence, l'année universitaire doit être totalement achevée au 31 août. Cependant, certains responsables de M.2 souhaitent prolonger les périodes de stages jusque fin septembre. En définitive, la proposition (document numéro 14) permet la poursuite des stages au delà de la date limite pour certains parcours. En sorte qu'il nous faudra obtenir une dérogation de la présidence pour mettre en place ce calendrier.

La proposition est adoptée à l'unanimité (22 votants) sous réserve de vérification des informations du document numéro 13 par les responsables des formations concernées.

- Définition d'un standard de calculatrices pour les examens

Devant la difficulté pour les surveillants à exercer le contrôle des calculatrices durant les sessions d'examen et à s'assurer que celles-ci ne permettent pas de communiquer avec l'extérieur et ne contiennent pas d'informations enregistrées au préalable, il est proposé que soit défini un type de matériel qui seul sera autorisé pour certaines évaluations (à la demande des enseignants).

En pratique, plusieurs modèles de machines seront autorisés. Il s'agira de modèle standard non programmables de type « collègue ». Les modèles répertoriés seront ceux le plus couramment utilisés par les étudiants. L'avis des élus étudiants au Conseil sera sollicité avant l'édiction de la liste définitive des matériels autorisés. La faisabilité d'un système de prêt aux étudiants non équipés sera examinée.

La proposition est adoptée à l'unanimité (22 votants).

Questions et remarques du Conseil de Gestion

La séance est levée à 12H40

Reims, le 2017

Le Doyen de la Faculté, Antonin GAIGNETTE